

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 232 Subvention (6.000 euros) à l'association La Vague à l'âme (20e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Vague à l'âme (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association La Vague à l'âme, 54, rue Lamartine 75009 Paris au titre de 2016 /simpa 18257. 2016_04399.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive style.

Anne HIDALGO